

AVENANT 3 AU COMMODAT

POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

SITUES AU 38 RUE DES HALLES (Maison Joinville) A CLISSON

Le 4 juillet 2023 a débuté un commodat entre les parties désignées ci-dessous:

IDENTIFICATION DES PARTIES

LA COMMUNE DE CLISSON,
dont le siège se situe à l'hôtel de ville au 3 Grande rue de la Trinité - 44190 Clisson.
SIRET 214 400 434 00012

Ci-après dénommée "LA COMMUNE",

Représentée par **Madame Laurence LUNEAU**, Maire de Clisson, dûment mandatée par délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Et

L'association ACAC - Association des Commerçants et Artisans de Clisson, représentée par Monsieur BEGASSE en sa qualité de Vice-président, dont le siège social est situé en Mairie de Clisson sise 3 Grande rue de la Trinité (44190).
SIRET 789 651 015 00024

Ci-après désignée par le terme "L'ASSOCIATION".

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de mise à disposition d'une partie du bâtiment situé au 38 rue des Halles **du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.**

Article 2 - Dispositions finales :

Les autres clauses et conditions du commodat initial restent inchangées et demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Clisson, en 2 exemplaires le

"La commune",
Le Maire,
Mme Laurence LUNEAU



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

"L'association" ACAC
Le Vice-président,
M. Corentin BEGASSE